Bastia

CITÀ DI CULTURA

Domaine Public

Le 01 mars 2023

ARRETE TEMPORAIRE N° 121/2023

Code Voie : 1328
Chemin d'Agliani

Le Maire de la ville de BASTIA,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 2211-1 et L2213-1 à L2213-6-1

Vu le Code de la route,

Considérant la demande en date du 28/02/2023 de la **SARL AGOSTINI** qui sollicite l'autorisation d'effectuer des travaux de terrassement de poste et de raccordement de câbles EDF.

ARRETE

Article 1 : Les prescriptions du présent arrêté entrent en application du **02/03/2023 à 07h00 au 02/09/2023 à 17h00.**

Article 2 : La circulation est alternée **chemin d'Agliani** au droit des travaux.

Article 3 : Le stationnement est interdit **chemin d'Agliani** aux endroits délimités par le demandeur.

Article 4 : Le stationnement des véhicules contrevenant aux prescriptions du présent arrêté, est réputé gênant conformément à l'article R. 417- 10 du code de la route.

Article 5 : La signalisation temporaire relative à cette réglementation sera mise en place par le demandeur, qui est et demeure, entièrement responsable de tous les incidents ou accident qui pourraient survenir du fait de son chantier.

Article 6 : Monsieur le directeur général des services de la ville de Bastia, Monsieur le directeur Départemental de la sécurité publique de Haute-Corse, Madame la directrice de la police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour le Maire et par délégation
L'Adjoint déléguée

Linda PIPERI

VILLE DE BASTIA
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DGS DP 1
HAUTE-CORSE

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Le tribunal administratif de Bastia peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Merria di Bastia
Viale Pierre Guidicelli
20410 Bastia Cedex
+33(0)4 95 55 95 55
mairie@bastia.corsica
www.bastia.corsica

Bastia
CITÀ DI CULTURA

Domaine Public

Le 01 mars 2023

ARRETE TEMPORAIRE N° 122/2023

Code Voie : 1328
Chemin d'Agliani

Le Maire de la ville de BASTIA,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 2211-1 et L2213-1 à L2213-6-1

Vu le Code de la route,

Considérant la demande en date du 28/02/2023 de la **SARL AGOSTINI** qui sollicite l'autorisation d'effectuer des travaux de terrassement de poste et de raccordement de câbles EDF.

ARRETE

Article 1 : Les prescriptions du présent arrêté entrent en application du **02/03/2023 à 07h00 au 02/09/2023 à 17h00.**

Article 2 : La circulation est alternée **chemin de Pastoreccia** au droit des travaux (conformément au plan annexé).

Article 3 : Le stationnement est interdit **chemin de Pastoreccia** aux endroits délimités par le demandeur.

Article 4 : Le stationnement des véhicules contrevenant aux prescriptions du présent arrêté, est réputé gênant conformément à l'article R. 417- 10 du code de la route.

Article 5 : La signalisation temporaire relative à cette réglementation sera mise en place par le demandeur, qui est et demeure, entièrement responsable de tous les incidents ou accident qui pourraient survenir du fait de son chantier.

Article 6 : Monsieur le directeur général des services de la ville de Bastia, Monsieur le directeur Départemental de la sécurité publique de Haute-Corse, Madame la directrice de la police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour le Maire et par délégation
L'Adjoint délégué
Linda PIPERI

VILLE DE BASTIA
DGS - DP 1
HAUTE-CORSE

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Le tribunal administratif de Bastia peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Merria di Bastia
Viale Pierre Guidicelli
20410 Bastia Cedex
+33(0)4 95 55 95 55
mairie@bastia.corsica
www.bastia.corsica